

Bureau du Comité Directeur

Réunion du 10 février 2026

Président : Pascal TRANQUILLE.

Présents : Mesdames Sylvie SILVESTRE, Mélanie SCHMIDT et Messieurs Didier BARDET, Antonio DOS SANTOS, Philippe FOURE, Pierre LAVALARD, Joël LEVECQUE, Mickaël SELLIER.

Excusés : Madame Charline TOURNEUR et Messieurs Aurélien HAMEL, Régis PATTE, et Aurélien DEFOSSEZ.

Carnet

- **Vœux :**

Le président du DSF remercie les personnes ayant transmis par carte postale leurs bons vœux au DSF pour l'année 2026. Le Président avait soit déjà transmis ses vœux aux intéressés ou a répondu à chaque fois, et cite :

- Monsieur Claude DELFORGE, Président de la LFA ;
- Monsieur Philippe DIALLO, Président de la FFF ;
- Madame Christelle HIVER, Présidente du Conseil Départemental ;
- Le district de la Côte d'Opale, et son Président Franck PORET ;
- Monsieur François RUFFIN, Député ;
- Madame Yaël MENACHE, Députée ;
- Monsieur Jean Claude LEFRANC, Président de l'UNAF National ;

- **Remerciements :**

- De Sandra et Jean Baptiste BORDJI pour le soutien du DSF suite du décès de Monsieur Tahar BORDJI, ancien Président de l'US LE CROTOY ;

- **Condoléances :**

Le Président, au nom des membres du Comité directeur du DSF, présente ses sincères condoléances attristées aux familles endeuillées, ainsi qu'aux clubs et cite :

- Marcel FERRET, ancien joueur et éducateur du FC OISEMONT, et père de Christian, ancien salarié du DSF ;
- François JANY, ancien dirigeant de l'US ROYE PICARDIE ;

Correspondances

De la FFF :

De la Direction du Foot Amateur et des Territoires, du 12/01/26 :

Information concernant la non-reconduction du cofinancement ANS/FFF pour la création de terrains de foot 5 et Futsal extérieurs sur 2026.

Afin de compenser cette évolution et de réaffirmer son engagement en faveur du déploiement des terrains de Foot5 et de Futsal, le BELFA a acté une revalorisation des aides forfaitaires FAFA sur cette fin de saison.

- Pour les **terrains de Foot5**, l'aide forfaitaire du FAFA est portée à **50 000 €**, dans la limite de 50% du coût des travaux.
- Pour les **terrains de Futsal**, les montants d'aide sont désormais fixés comme suit, dans la limite de 50% du coût des travaux :
 - **50 000 €** pour un terrain en gazon synthétique (éclairage obligatoire),
 - **25 000 €** sans éclairage ou **30 000 €** avec éclairage pour un terrain en dalles polypropylène,
 - **15 000 €** sans éclairage ou **20 000 €** avec éclairage pour un terrain en résine acrylique.

Un reliquat national de 500 000 € est consacré à ce dispositif sur la fin de saison 2025-2026, permettant le financement d'au moins 10 terrains. Les dossiers déposés sur l'outil FAFA seront examinés lors des Commissions fédérales prévues les 8 avril et 18 mai 2026.

Les projets devront être déposés selon la procédure FAFA habituelle. Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de leur District d'appartenance afin de constituer leur dossier, lequel sera ensuite instruit par le District puis par la Ligue avant présentation en Commission fédérale. Les dossiers complets devront être déposés sur l'outil FAFA et soumis à la FFF **au plus tard le 30 avril 2026**.

Vous trouverez en pièce jointe les cahiers des charges actualisés pour le Foot5 et le Futsal. Les critères d'éligibilité ainsi que les attendus techniques demeurent inchangés pour cette fin de saison.

Un article a également été publié sur le site FFF.FR : [Financez vos terrains de Foot5 et de Futsal | Fédération Française de Football \(FFF\) | Site Officiel](#)

- **De la Direction Marketing et Développement Economique de la FFF, du 16/01/26 :**

Mail relatif à l'Histoire et patrimoine du football féminin.

Sollicitation pour récupérer des témoignages, vidéos et archives concernant le développement du Football féminin dans nos territoires.

- **De la direction du Football Amateur et des Territoires, du 23/01/26 :**

Transmission d'un courrier cosigné de M. Claude DELFORGE, Président de la LFA, et de Mme Amel BOUZOURA, Directrice de l'Engagement, ayant pour objet la semaine de mobilisation contre les violences et les incivilités qui se déroulera du 23 au 29 mars 2026.

Des supports de communication ainsi que des fiches actions seront transmis diffusés afin de favoriser une mobilisation large des instances et des clubs.

Il est proposé en accord avec les techniciens du District de réaliser une Action PEF/Engagement le 28 mars 2026 lors de la finale Départementale Pitch. Cette action sera relayée sur nos réseaux avec un résultat final proclamé le 28 mars 2026 !

Chaque club finaliste va devoir présenter une action PEF/Engagement (Un des 4 axes minimum) facilement reproductible par l'ensemble des Clubs. Les clubs auront le choix du support, soit sur power-point soit une vidéo d'une durée maximum de 2 minutes.

Ensuite, le travail sera évalué par deux jurys :

- 1- Vote sur les réseaux
- 2- Vote par les capitaines des parents (1 par équipe finaliste le jour de la finale)

Les capitaines des parents devront se positionner sur les critères de « **Critères de choix** » suivants :

- a) Facilité de mise en œuvre, note de 1 à 6
- b) Qualité de la présentation, note de 1 à 5
- c) Nombre de catégories concernées, note de 1 à 5
- d) Nombre d'axes concernés, note de 1 à 4

Les clubs seront récompensés par des places pour le match Amiens/Pau du 10 avril 2026 ainsi qu'en dotation ballon de taille 4.

- **De la Direction de l'Engagement, du 23/01/26 :**

Nouveau signalement sur la plateforme « J'alerte » de la FFF.

Le dossier a été traité par le DSF et les sanctions communiquées à la FFF.

- **De la Direction de l'arbitrage du 27/01/26 :**

Suite au plan d'action pour prévenir et lutter contre les incivilités et les violences sur les terrains et en dehors, la FFF a mis en œuvre les premières mesures.

Mise en place sur un match officiel du dispositif de caméra portative.

A cette occasion un reportage immersif a été réalisé en suivant l'arbitre de la rencontre.

Vous trouverez ci-dessous les contenus réalisés :

- La vidéo mise en ligne sur la chaîne YouTube de la FFF :
<https://m.youtube.com/watch?v=w0ixx1zAIJM>
- L'article rédigé sur le site de la FFF :
<https://www.fff.fr/article/16137-le-plan-de-protection-des-arbitres-en-action.html>

De la Direction de l'engagement du 30/01/26 :

Transmission de la première édition du rapport statistique trimestriel sur les violences et incivilités pour la période du 01/07/25 au 30/11/25.

Voici quelques slides assez parlantes issues de l'Observatoire des comportements.

CHIFFRES CLÉS AU PLAN NATIONAL DU 1^{ER} JUILLET AU 30 NOVEMBRE 2025

OUTIL DE RESSENTI DES ARBITRES



7,1%*

**MATCHS AVEC
RESSENTI
NÉGATIF**



6,7%

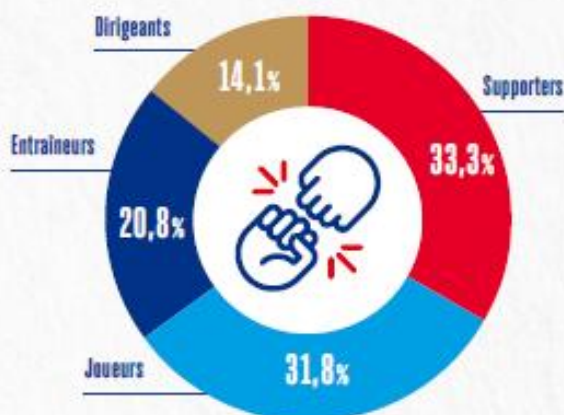
**MATCHS AVEC DES
COMPORTEMENTS
IRRESPECTUEUX**



0,9%

**MATCHS AVEC PEUR
POUR L'INTÉGRITÉ
PHYSIQUE**

TYPES D'AGRESSEURS



CATÉGORIES D'ÂGE D'AGRESSEURS

U18 ET MOINS

37%

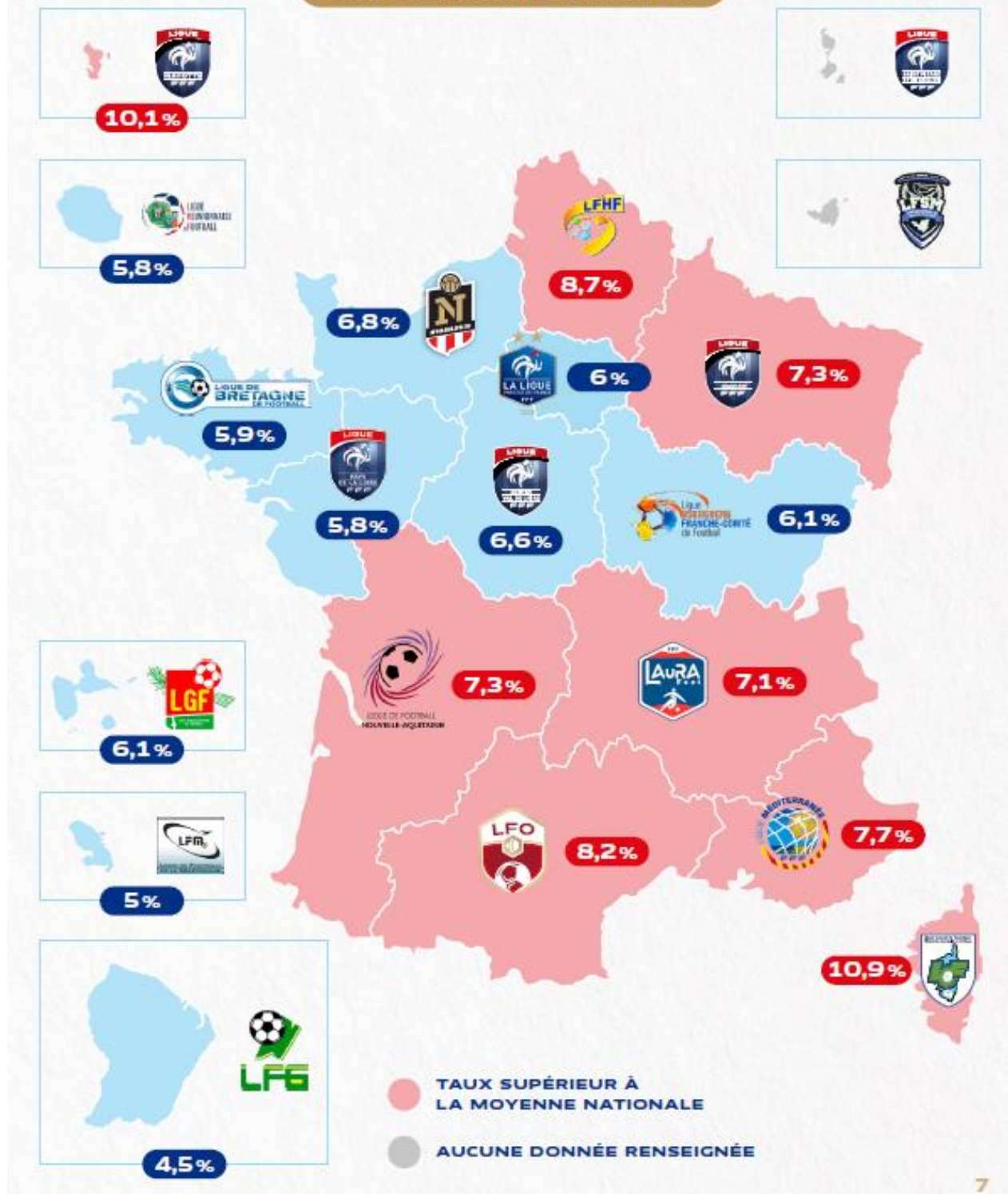
SENIORS

63%

*CE POURCENTAGE REPRÉSENTE LE NOMBRE DE MATCHS
RESSENTIS DE MANIÈRE NÉGATIVE PAR RAPPORT AU NOMBRE
TOTAL DE MATCHS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RESSENTI (140 956).

TAUX DE RESSENTI NÉGATIF PAR LIGUE AU REGARD DU NOMBRE DE MATCHS COUVERTS

OUTIL DE RESSENTI DES ARBITRES





RÉPARTITION DES INCIDENTS POUR LE DISTRICT SOMME

DU 1^{ER} JUILLET AU 30 NOVEMBRE 2025

OBSERVATOIRE DES COMPORTEMENTS



2,2 %

% DE MATCHS COUVERTS
PAR L'OBSERVATOIRE
DES COMPORTEMENTS
AVEC AU MOINS
UN INCIDENT



63

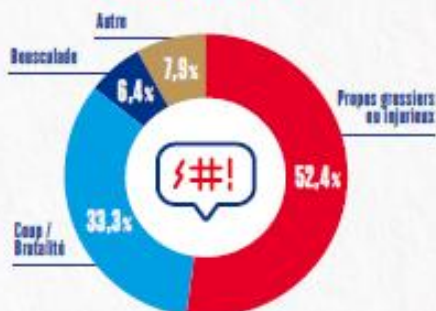
NOMBRE
D'INCIDENTS



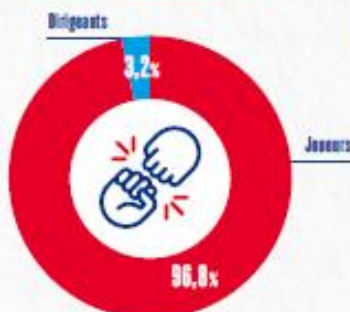
**SENIORS
MASCULIN**

CATÉGORIE SPORTIVE
LA PLUS TOUCHÉE
EN NOMBRE D'INCIDENTS
50 INCIDENTS SOIT 79,4%
DES INCIDENTS TOTAUX
SUR LA PÉRIODE

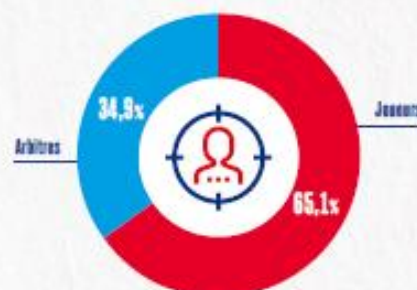
CATÉGORIES D'INCIDENTS



CATÉGORIES D'AGRESSEURS



CATÉGORIES DE VICTIMES



OUTIL DE RESENTI DES ARBITRES



7,4 %

MATCHS AVEC
RESENTI
NÉGATIF



7,1 %

MATCHS AVEC DES
COMPORTEMENTS
IRRESPECTUEUX



1 %

MATCHS AVEC
PEUR POUR
L'INTÉGRITÉ



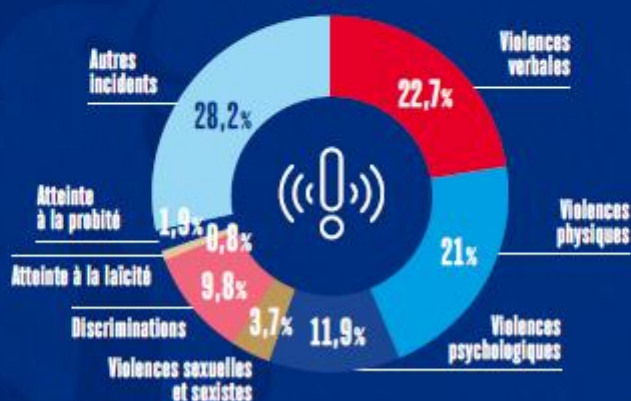
LA PLATEFORME J'ALERTE

Lancée en novembre 2023, la plateforme J'Alerte, permet à tout licencié FFF ou son entourage, qu'il soit victime ou témoin, de signaler des faits de violences (physiques, verbales, etc.) ou de discriminations, de manière anonyme ou non. Signaler ces faits à la FFF pourra permettre l'engagement de procédures disciplinaires mais également de procédures administratives et/ou judiciaires.

Il est donc essentiel de communiquer sur l'existence de la plateforme J'Alerte pour que chacun sache qu'il existe une solution sûre et efficace pour signaler un fait répréhensible.

<https://jalerte.fff.fr/>

RÉPARTITION DES SIGNALEMENTS PAR MOTIF



1 995 SIGNALEMENTS REÇUS DEPUIS LE LANCEMENT DE LA PLATEFORME EN NOVEMBRE 2023

- **De la Direction de l'arbitrage, du 3/01/26 :**

Dans le cadre de la semaine du sport féminin, les équipes de la FFF ont suivi Romy FOURNIER, arbitre d'Arkema Première Ligue, à l'occasion de son huitième de finale de Coupe de France Féminine opposant l'Olympique de Marseille à l'OL Lyonnes.

Vous pouvez retrouver ci-dessous les différents contenus :

- La vidéo publiée sur la chaîne YouTube de la FFF : [OM-OL : au coeur d'un MATCH Olympique avec l'ARBITRE - YouTube](#)
- Le lien de téléchargement du teasing au format story : <https://fromsmash.com/Teaser-inside-arbitrage-CDFF>

- **De la Direction du Football Amateur et des Territoires, du 30/01/26 :**

Mise à jour de l'opération Tablettes en direction des clubs.

De la LFHF :

- **Du service contentieux, du 26/01/26 :**

Retour de deux dossiers de la Commission Régionale d'Appel Discipline.

Les deux décisions prises par la Commission Départementale de Discipline du DSF, contestées par les licenciés, ont été confirmées par ladite commission.

- **Du Directeur Financier, du 20/01/26 :**

Transmission du calcul pour les aides à l'emploi de la LFHF pour le DSF, soit 53.040€ pour les 6 salariés et l'alternant du District.

- **De la Directrice Adjointe, du 05/02/26 :**

Transmission de la communication à destination des clubs en relation avec l'opération Tablettes de la FFF.

La LFHF va contribuer, en supplément de l'aide fédérale, à hauteur de 50€ par tablette commandée.

La tablette proposée étant à 188,09€ (livraison incluse), cela reviendra à 88,09€ la tablette.

- **De la Directrice du Service Compétitions et Contentieux, du 09/02/26 :**

Sollicitation concernant la Ecoupe de France et la phase départementale.

Le DSF n'a personne de référencée en charge du Efoot actuellement.

Il est proposé par le Bureau du CD, au même titre que le futsal, que cette pratique soit régionalisée selon le nombre de candidats inscrits.

Du Conseil Départemental de la Somme :

- **Du service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), du 14/01/26 :**

Lancement de la campagne départementale 2026 du Fonds pour le développement de la vie associative, dédiée au soutien des actions innovantes portées par les associations sur les territoires.

L'information a été diffusée à tous les clubs, ci-dessous le tableau récapitulatif des informations à connaître en annexe 1.

- **Du Chargé du mouvement sportif, du 30/01/26 :**

Consultation Départementale des jeunes de la Somme.

Le Conseil départemental de la Somme organise **une consultation départementale à destination des jeunes de 11 à 25 ans**, afin de mieux comprendre leurs besoins, leurs attentes et leurs préoccupations.

MODALITES PRATIQUES :

🔗 La consultation est accessible en ligne via <http://jeparticipe.somme.fr> et/ou grâce au QR code figurant sur l'affiche jointe.

L'information a été diffusée à tous les clubs du DSF.

- **De Mme Christelle HIVER, Présidente du Conseil Départemental de la Somme, du 05/02/26 :**

Invitation à la conférence sur « **Sport/Handicap** » le 19/02/26 à 18h30 à la Maison des Sports.

Magalie MARCHAND et Emmanuel BOISSIER assisteront à cette conférence.

Du CDOS :

- **Du 06/02/26 :**

Organisation de deux Journées Olympiques par le CDOS Somme et l'USEP Somme et sollicitation du DSF pour animer un atelier en direction du public concerné :

- Le 1^{er} avril 2026, à Roye pour les élèves de cycle 2
 - Baptiste sera présent
- Le 24 juin 2026, au parc Samara pour les élèves de cycle 3
 - Julie, Angélique et Baptiste seront présents

Des clubs :

- **De l'ES NAOURS, du 02/02/26 :**

Interrogations sur la mise en place d'un huis clos sur leurs installations.

Le Président de la CDTIS sera questionné sur la possibilité de mise en place.

Rappel du Bureau : ces mesures visent à sécuriser les rencontres et qu'il incombe aux clubs visés soit de contester le bien-fondé de cette décision, soit de la mettre en œuvre y compris en trouvant un terrain de repli à défaut de pouvoir organiser la rencontre telle que prévu par la décision de la commission du district.

- **De l'AC MERS, du 14/1/26 :**

Questionnement sur la considération des cartons pris, pour le classement Charte, lors d'une journée alors qu'un arbitre ne s'est pas déplacé sur l'une des rencontres.

Ce point n'est pas abordé dans le règlement de la Charte de l'Ethique.

Cependant, il est précisé que toute personne désignée pour officier sur une rencontre acquière la légitimité pour diriger la rencontre, qu'il soit bénévole ou officiel. Ces deux rencontres ont été arbitrées par des dirigeants des clubs ayant perdu et sans aucun rapport transmis ultérieurement au DSF.

- **De l'USC VA, du 27/01/26 :**

Création d'un club sur la Métropole Amiénoise qui souhaite s'affilier à la FFF.

Il a été précisé aux personnes de cette association de transmettre au service administratif les documents suivants afin que le CD se positionne :

- Statuts de l'association
- Composition du bureau de l'association avec coordonnées du président
- Récépissé de déclaration en Préfecture
- Courrier de mise à disposition d'une installation sportive pour les compétitions

Sans ces documents, le DSF ne peut se positionner.

Autres :

- **De la mairie de Montdidier, du 02/02/26 :**

Sollicitation d'informations concernant la réalisation ainsi que le financement d'un terrain synthétique.

Le Directeur a transmis le cahier des charges, et informé les membres de la CDTIS pour l'accompagnement nécessaire.

La mairie a déjà transmis quelques documents, le reste va suivre.

- **Mail de Léa VANDEBURIE, du 09/01/26 :**

Sollicitation pour intégrer des commissions au sein du DSF pour la saison prochaine.

Pris note. Le Président relancera Léa en août 2026.

- **Détérioration du gymnase d'Acheux en Amiénois :**

Dans le cadre du Futsal associé, le gymnase d'Acheux en Amiénois est mis gracieusement à disposition du DSF. Durant le week-end du 17 et 18 janvier 2026, les portes battantes coupe-feu ont été détériorées.

Le club désigné gestionnaire des installations durant ce week-end a été sollicité afin de transmettre les fiches bilans et éventuelles constatations. Aucun retour à ce jour.

La compagnie d'assurance HELMETT a été sollicitée mais sans retour pour le moment.

Les clubs concernés ont tous été sollicités le 5/02/26 pour la transmission de rapport lié à cette dégradation. Un seul club a répondu en précisant qu'à son arrivée l'après-midi du 17/01/26, la porte était déjà détériorée.

Comme signifié dans le mail envoyé aux clubs, le bureau doit se positionner sur ces dégradations.

Sans retour des clubs ayant participé au plateau U11 du futsal associé du 17/01/26, il est décidé :

- D'exclure les 3 équipes concernées de la pratique Futsal associé U11 (AMIENS FC, AMIENS AF et AS TALMAS) pour cette saison et la saison prochaine.
- De mettre au débit de ces trois clubs les frais de réparation occasionnés par cette dégradation ;

- **AFM TELETHON :**

Les membres du Bureau ont reçu ce jour les représentants de l'AFM TELETHON, soit Mesdames Marie-José BOS (Responsable Administratif et Financière de la coordination Somme), Regine MULLER (Coordinatrice Départementale) et Monsieur MAUGNARD Dominique (Équipier de la délégation de l'AFM), pour la remise officielle du chèque pour l'association suite aux actions réalisées par le DSF d'un montant 422€ (Tournoi Teams 5 le 09/12/25).



- **Rencontre avec Virginie HUMEZ, le 11/02/26 à 18h15 :**

Rendez-vous prévu aux fins de coopter Virginie au sein du CD dans un premier temps et à terme, pourvoir au remplacement de Mme Bérangère GREVIN.

Virginie s'est présentée en avançant ses idées, en expliquant ses motivations et son envie d'intégrer le Comité directeur du DSF.

Les membres du bureau ont ensuite émis un avis favorable à l'intégration de Virginie au sein du CD.

Finances

Le Trésorier rappelle que tous les clubs ont été sollicités afin de régulariser leur solde à hauteur de 66% de leur débit le 10/12/25, avec une relance courant janvier 2026. Les règlements devaient être réalisés pour le 31/01/26.

A ce jour 20 clubs n'ont pas respecté le point 16.1 des Dispositions Générales du DSF.

Les clubs ayant 2 mois pour régulariser leur solde provisoire à compter de la date d'envoi des relevés (article 29 des RG de la FFF), sans retour des clubs pour le 1^{er} mars 2026, que ce soit pour le règlement des sommes dues, ou pour un échéancier proposé et validé par le Trésorier Général du DSF, sur décision du Bureau du Comité Directeur les équipes seniors évoluant en District de ces clubs seront déclarées en forfait administratif jusqu'à régularisation.

Il est rappelé aux clubs que les forfaits administratifs sont comptabilisés au même titre que les forfaits match, et que à la suite de 3 forfaits en seniors, l'équipe seniors est déclarée Forfait général.

- **De l'APRADIS :**

Facturation de la formation « Favoriser l'inclusion par la pratique du football » dispensée aux salariés, élus et membres de commission.

Le District reste dans l'attente de l'attestation de règlement et d'une attestation de fin de formation afin de solliciter les aides de l'AFDAS.

- **France Barnums, du 13/01/26 :**

Suite à la demande de devis concernant l'achat de 5 barnums acier premium (3 x 6m) avec l'incorporation du logo du DSF ainsi que celui du Plan Stop Violence, la société à envoyer un devis à hauteur de 6.863,60€.

Les prix indiqués initialement étaient de 436,17€ l'unité, avec des accessoires de lestage à 42,75€ l'unité, sachant qu'il en faut 6 par barnum.

Position des membres du bureau :

Les membres du bureau émettent un avis négatif concernant l'achat de ces barnums dont ils trouvent le prix trop excessif.

- **Contrat d'assurances :**

Réception des conditions particulières du contrat d'assurances multirisques du DSF datant de 2004.

Il est décidé par les membres de solliciter d'autres sociétés afin d'obtenir une actualisation des couvertures du contrat ainsi que des devis afin d'étudier la meilleure proposition pour le DSF.

- **Achat de véhicule multi-usage pour le DSF :**

La société Volkswagen a été sollicitée et a transmis un devis à hauteur de 39.616€ pour l'achat d'un T-ROC.

Le FAFA instance peut subventionner l'achat à hauteur de 50% du coût total, soit 19.808€.

Le Trésorier présente également les différentes possibilités de financement et de location du véhicule avec ou sans apport, et des mensualités sur 3 ans.

En cas de location, le véhicule n'appartient pas au DSF et doit être rendu en bon état à l'issue du contrat. Les coûts avancés par le Trésorier Général sont de l'ordre de 22.000€ (avec apport initial de 5.000€) et 26.000€ sans apport.

En cas d'achat, le véhicule est la propriété du DSF, le coût sera de 19.808€ et peut être revendu ensuite.

Dans les deux cas de figure, une assurance tous risques sera ajoutée, seule la location assure une un suivi gratuit du véhicule (hors usure normale et changement des pneus), sachant que le coût de l'entretien sur 3 ans peut également être négocié lors de l'achat du véhicule.

A l'unanimité des membres présents, il est choisi d'opter pour l'achat du véhicule en réalisant un dossier FAFA Instance.

• Le Pass'sport en chiffres :

Ci-dessous le tableau comprenant les chiffres du Pass'Sport pour 2025 :

	LFHF				Nord		Pas-de-Calais		Aisne		Oise		Somme	
	Pass	% nat	Club	% nat	Pass	Club	Pass	Club	Pass	Club	Pass	Club	Pass	Club
2024	58062	12%	1364	15%	24400	506	17416	411	4025	117	7673	159	4537	167
2025	14236	13%	1271	17%	5500	474	4664	445	1011	111	1839	97	1222	144
	-75,48%		-6,82%		-77,46%	-6,32%	-73,22%	8,27%	-74,88%	-5,13%	-76,03%	-38,99%	-73,07%	-13,77%

Ces données sont à corréliser avec la baisse du nombre de licenciés constatées cette saison dans les différents districts de la LFHF.

		2024-2025		2025-2026	
		Licenciés	Pass'sport	Licenciés	Pass'sport
1	U19/U14 G	4 922		3 880	
	U19/U14 F	515		385	
	Total 1	5 437		4 265	

2	U13 / U6 G	6 456		5 927			
	U13 / U6 F	633		497			
	Total 2	7 089		6 424			
						Licenciés	Pass'sport
	Total	12 526	4 537	10 689	1 222	- 1 837	- 3 315
						-14,67%	-73,07%

Commission Départementale de Prévention, de Médiation et d'Education

- **Installation de la Commission le 13/02/26.**

Il faut définir les modalités de désignation des matchs sensibles ou à risques, le degré de sensibilité ainsi que les différents protocoles/réponse à apporter pour ces matchs :

1. Désignation d'un délégué
2. Présence d'arbitre avec caméra embarquée
3. Huis clos
4. Terrain neutre

Dans les cas 2 et 3 les mairies des clubs concernés seront averties, ainsi que les forces de l'ordre ou la gendarmerie.

- **Une réunion de formation est prévue le 20 février 2026 à 18h30 au Centre Fernand DUCHAUSSOY à Amiens.**

Sont concernés :

- Les arbitres officiels de D1 Seniors
- Les délégués
- Les membres de la CDPME
- Les membres du Comité directeur

2 matchs sont déjà fléchés pour une première expérimentation le 22/02/26.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES COMPETITIONS JEUNES

Afin de respecter une certaine équité de représentation dans le groupe de travail, il y aura au minimum deux clubs par secteur qui seront sollicités.

Les clubs suivants sont proposés par les membres :

- **Ponthieu** : FC CENTULOIS – SC ABBEVILLE
- **Vimeu** : US NIBAS FRESSENNEVILLE – SC TEMPLIERS DE OISEMONT
- **Amiénois** : ES SAINS ST FUSCIEN, AS TALMAS, OL AMIENOIS, ESC LONGUEAU, AMIENS CSA MONTIERES
- **Santerre** : MONTDIDIER AC – ASP NESLOIS

Une réunion préparatoire est prévue le 16 février 2026 afin de définir les axes de travail, et orientations possibles.

Une première réunion plénière avec les clubs est fixée au 26 février 2026 à 18h3 au Centre Fernand DUCHAUSSOY à Amiens. Suivront 4 à 5 réunions de travail pour une présentation en RG de secteur avant une validation en AG.

Chaque club sollicité pourra proposer deux dirigeants ou éducateurs.

Tour des membres :

Pierre LAVALARD :

Il informe les membres qu'il va prochainement établir un calendrier de réunion pour la soirée des Bénévoles du DSF.

Philippe FOURE :

2 journées de championnats jeunes ont déjà été reportées en raison du nombre de matchs à remettre, soit plus de la moitié des rencontres prévues, dans quasiment toutes les divisions et groupes de jeunes. Il aurait donc fallu banaliser une journée complète pour le report de ces rencontres, donc c'est la raison pour laquelle tout a été remis.

C'est le principe de base pour décider des remises, dès lors que l'on approche de 50% des rencontres à reporter, tout en sachant que d'autres matchs peuvent être remis sur place.

Au final, le choix fut payant car toutes les rencontres de D1 prévues ce 08/02/26 se sont jouées, et seules deux rencontres en D6 ont été reportées.

Par contre, si les conditions climatiques perdurent, il faudra forcément jouer en semaine, lors des jours fériés et durant les vacances.

Les Trophées de l'Amiénois se dérouleront le 2 mars 2026. Le licencié qui sera honoré est M. Benoit DUPONT.

Mickaël SELLIER :

Il renouvelle son invitation pour les trophées du Ponthieu/Vimeu qui se dérouleront le 6 mars 2026 à Vismes au Val. Les bénévoles récompensés seront :

- Arnaud DECOBERT pour le Ponthieu
- Daniel CLERE pour le Vimeu

Les décisions du Bureau du Comité directeur du DSF sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, à juridique@lfhf.fff.fr ou contentieux@lfhf.fff.fr

Prochain réunion : Comité directeur le 17/03/25 à 18h15.

Le Président, Pascal TRANQUILLE

A blue ink signature of Pascal TRANQUILLE, featuring a stylized 'P' and 'T'.

Le Secrétaire Générale, Sylvie SILVESTRE

A blue ink signature of Sylvie SILVESTRE, featuring a stylized 'S'.

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA 2)

1. L'ESSENTIEL DU FDVA 2

Objectifs : Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA 2) instrument de l'Etat pour le soutien de la vie associative, vise à aider les associations dans le cadre de 3 volets :

- *Fonctionnement*
- *Actions innovantes*
- *Appui Territorial (vie associative)*

Structures éligibles :

- Associations loi 1901 à but non lucratif
- Le siège dans le département de la Somme
- Une antenne locale disposant d'un SIRET propre : un compte bancaire séparé, une délégation de pouvoirs de l'association nationale

Respect du Contrat d'Engagement Républicain

Non éligibles :

- Structures à but professionnel, culturelles, artisanales ou para-administratives.

Montants :

Volet 1 – Fonctionnement global : 500 à 5 000 €.

Volet 2 – Actions innovantes : 1 000 à 10 000 €.

Volet 3 – Maillage équitable pour l'accompagnement à la vie associative : 3 000 € à 10 000 €.

2. DÉPOSER UNE DEMANDE

Dépôt en ligne sur :

<https://www.associations.gouv.fr/les-demarches-du-compte-asso>

Les 7 étapes clés :

- 1 Créer ou actualiser votre [Compte Asso](#) (RNA ou SIREN).
- 2 Sélectionner le dispositif : FDVA 2
SDJES Somme : Code 533
- 3 Choisir :
↳ **Première demande ou Renouvellement.**
- 4 Joindre (téléverser) les **pièces justificatives en pdf.**
Pour le compte-rendu financier (CRF) :
↳ Voir AMI 2026 page 3
- 5 Présenter le projet : Présenter le projet (Objectifs, bénéficiaires, calendrier, budget).
- 6 Attester et transmettre le dossier.
- 7 Conserver l'accusé de réception.

ATTENTION, vérifier attentivement que le Nom de l'association et l'adresse précise du siège social sont identiques **{MOT POUR MOT} sur les 3 documents**

SUR LES 3 DOCUMENTS

- 1) LE RNA
- 2) Le SIRET
- 3) Le RIB (**Exclusivement en PDF**)

Attention sur **le RIB ne pas inscrire :**
"chez Monsieur ou Madame"

3. ACCOMPAGNEMENT & CONTACTS

Service instructeur : **SDJES 80, DSDEN de la Somme**

↳ sdjes80-fdva@ac-amiens.fr

☎ 03 60 01 93 81

☎ 03 60 01 93 79

75 rue de la Vallée, 80000 Amiens
Cité administrative, Bâtiment c

Le Réseau Guid'Asso Somme :

Retrouvez [le GUID'ASSO](#) le plus proche de chez vous sur :

↳ <https://guidasso-hdf.org>

La formation gratuite des bénévoles :

↳ <https://formations-benevoles-hautsdefrance.org>

↳ Structures locales d'appui par Arrondissement :

↳ Voir coordonnées page 4 de l'AMI 2026

Appel à Projet - FDVA 2- 2026 dans la Somme

↳ <https://www.somme.gouv.fr>

 **Calendrier :**

↳ Ouverture : 1^{er} Janvier 2026

↳ Clôture : 1^{er} Mars minuit 2026

↳ Instruction : Mars-avril 2026

↳ Réponse : Juin 2026